



CHARTRE DU COMPORTEMENT BASKET PAYS DE LUNEL

SAISON 2024 - 2025

Vis à vis de l'équipe, je m'engage à :

- respecter l'entraîneur, ses décisions et mes coéquipiers.
- respecter les horaires des entraînements.
- respecter les horaires des rendez-vous pour les matchs et déplacements.
- prévenir impérativement et au plus tôt l'entraîneur de tout retard ou absence.

Vis à vis du club, je m'engage à :

- participer aux manifestations organisées par le club
- venir supporter et encourager les autres équipes du club.
- tenir les tables de marque lors de matchs des autres équipes.
- respecter le matériel et les locaux.
- respecter les membres dirigeants et leurs décisions, les entraîneurs et bénévoles

Vis à vis des arbitres, OTM et des adversaires, je dois :

- respecter les arbitres, accepter leurs décisions sans les contester.
- respecter les officiels de tables de marque.
- respect les adversaires sur le terrain et dans les gradins.

Tout comportement déviant sur ou en dehors des terrains pourra être sanctionné par le comité directeur du club.

Toute faute technique sera obligatoirement payée par le (la) licencié(e) concerné(e) dès la première faute payante.

Toute ouverture de dossier disciplinaire sera pris en charge en totalité par le (la) licencié(e) concerné(e).

Sportivité, fair-play et convivialité doivent être les mots clés du Basket Pays de Lunel.

Je soussigné _____ accepte sans restriction l'ensemble de la charte du Basket Pays de Lunel et m'engage à la respecter sous peine de sanction.

(Faire précéder la signature de la mention : « **LU ET APPROUVE** »)

à _____ le _____

Signature du licencié :

Signature du responsable légal :
(si licencié mineur)

